

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 6 novembre 2018** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4 ABSENCE MOTIVÉE
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5 ABSENT
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Francine Vendette, directrice générale par intérim

192-2018 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Informer le conseil des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2018
 - 6.2 Résolution pour adopter le calendrier de la municipalité indiquant les Séances du conseil pour l'année 2019.
 - 6.3 Assignation aux différentes représentations aux membres du conseil 2019.
 - 6.4 Résolution pour nommer un représentant pour le réseau Biblio CQLM
 - 6.5 Plan de sécurité civile
 - 6.6 Addenda à l'Accord d'accès Municipal entre les municipalités/ville de la MRC de Montcalm et MTFO concernant l'enfouissement des câbles de fibres optiques/ Autorisation de signature
 - 6.7 Formation ADMQ-loi PL22, 155 et 108 de la DG, le 21 novembre 2018.
 - 6.8 Résolution pour le souper de Noël
 - 6.9 Mandat à Dazé Neveu, Arpenteurs Géomètres
- 7. RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Avis de motion-un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019.
 - 7.2 Présentation du projet de règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019
 - 7.3 Avis de motion – règlement concernant les nuisances-**Remis**
 - 7.4 Avis de motion –règlement concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et la distribution d'imprimés-**Remis**
 - 7.5 Avis de motion –règlement SQ –animaux- **Remis**
 - 7.6 Avis de motion –règlement–animaux- **Remis**
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 8.1 Présentation et approbation des comptes
 - 8.2 Dépôt du rapport des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2018
- 9. VARIA**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE-**

192-1-2018 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

193-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Jean Bélanger, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 6 novembre 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

194-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation. Sur la proposition de Luc Duval, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

195-2018 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

196-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

197-2018 INFORMER LE CONSEIL DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 31 OCTOBRE 2018

La directrice générale par intérim informe le Conseil sur les comptes en souffrance. Sept (7) matricules sont à surveiller concernant les taxes municipales.

198-2018 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST POUR L'ANNÉE 2019

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence sur la proposition du conseiller Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;

Que le calendrier ci-après sera adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les mardis et qui débuteront à 20 h;

- | | |
|-------------|---------------------------|
| ➤ 8 janvier | ➤ 2 juillet |
| ➤ 5 février | ➤ 6 août |
| ➤ 5 mars | ➤ 3 septembre |
| ➤ 2 avril | ➤ 1 ^{er} octobre |
| ➤ 7 mai | ➤ 5 novembre |
| ➤ 4 juin | ➤ 3 décembre |

Séance spéciale sur le budget, le mardi 17 décembre 2019.

Adoptée unanimement

199-2018 ASSIGNATION AUX DIFFÉRENTES REPRÉSENTATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL 2019

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que les membres du conseil soient assignés pour participer et représenter la municipalité :

B.C.P. Mauricie : Luc Duval

Chemins et police : Luc Duval

CCU : Lucien Chayer

Environnement : Luc Duval et Lucien Chayer

Loisirs : Jean Bélanger et Sylvain Lafortune

Pompiers : Pierre Mercier

Remplacement du maire à la MRC :

Pierre Mercier ou en remplacement du maire suppléant, Jean Bélanger

Sécurité publique : Charles Smith

Adoptée unanimement

200-2018 NOMMER UN REPRÉSENTANT POUR LE RÉSEAU BIBLIO CQLM

Considérant que le réseau BIBLIO CQLM nous demande de nommer un représentant officiel pour représenter la municipalité;

Sur la proposition de M. Jean Bélanger il est résolu à l'unanimité par les conseillers, de nommer le conseiller, *Monsieur Luc Duval*, pour siéger sur le comité du réseau BIBLIO CQLM au nom de la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

Adoptée unanimement

201-2018 PLAN SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'organiser une réunion de démarrage pour le plan de sécurité civile avec le directeur général et le service incendie de Saint-Lin–Laurentides et monsieur Éric Doneys, conseiller en sécurité civile ainsi que M. Mario Racette, M. Charles Smith et la directrice générale de notre municipalité.

Adoptée unanimement

202-2018 ADDENDA À L'ACCORD D'ACCÈS ENTRE LES MUNICIPALITÉS/VILLES DE LA MRC DE MONTCALM ET MTFO CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES CÂBLES DE FIBRES OPTIQUES/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'inviter Madame Isa Thiago de Souza, Présidente-directrice générale de MTFO à une rencontre le 4 décembre prochain, vers 18 h qui pourrait être précédé par un repas au bureau municipal afin de répondre aux questionnements des membres du conseil sur cette résolution et sur le dossier en général.

Adoptée unanimement

203-2018 FORMATION ADMQ – LOI PL22, 155 ET 108 DE LA DG, LE 21 NOVEMBRE 2018

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la directrice générale soit présente à la formation ADMQ –Loi PL22, 155 et 108, le 21 novembre prochain à Saint-Jean-de-Matha.

Adoptée unanimement

204-2018 RÉOLUTION POUR LE SOUPER DE NOËL

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le repas aux employés municipaux, au maire et aux conseillers ainsi qu'aux conjoints de ceux-ci;

Le souper aura lieu, le vendredi 14 décembre 2018, au Le Museau, à Saint-Lin–Laurentides.

Un acompte de 15 \$/personne est demandé pour la réservation

Adoptée unanimement

205-2018 MANDAT À DAZÉ NEVEU, ARPENTEURS GÉOMÈTRES

Il est proposé par M. Luc Duval et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de mandater Dazé Neveu, Arpenteurs-Géomètres pour déterminer le niveau du terrain existant sur le site d'implantation du projet de construction d'un immeuble multifonctionnel et de localiser le ponceau existant.

Adoptée unanimement

206-2018 AVIS DE MOTION – CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXATION, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Charles Smith qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019 sera présenté pour adoption.

Adoptée unanimement

207-2018 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAUX DE TAXATION, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est, par la présente, déposé par monsieur Lucien Chayer conseiller, le projet de règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019, qui sera adopté à une séance subséquente.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est présentée et remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adoptée unanimement

208-2018 AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

Remis après la rencontre du conseil pour de nouvelles données du règlement.

209-2018 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES COLPORTEURS, LES VENDEURS ITINÉRANTS ET LA DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Remis après la rencontre du conseil pour de nouvelles données du règlement.

210-2018 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SQ SUR LE TERRITOIRE

Remis après la rencontre du conseil pour de nouvelles données du règlement.

211-2018 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE

Remis après la rencontre du conseil pour de nouvelles données du règlement.

212-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant de 75,26 \$ et les chèques émis pour le mois de novembre 2018 du # 6425 au # 6444, totalisant 28 242.98 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

*Adoptée unanimement***213-2018 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2018**

La directrice générale par intérim dépose aux membres du conseil le rapport budgétaire en date du 31 octobre 2018.

État comparatif des activités fonctionnement sommaire au 31 octobre 2018

	Réalisations 2018	Réalisations 2017	Budget 2018
<u>Revenus</u>			
Taxes sur la valeur foncière	422 281,99	383 203,84	417 827,00
Taxes sur une autre base	19 113,43	3 742,50	18 368,00
Compensations tenant lieu de taxes	-	129,18	100,00
Transferts	(97,00)	34 678,32	40 575,00
Services rendus	11 175,34	4 611,83	4 550,00
Imposition de droits	7 466,50	4 702,41	4 400,00
Amendes et pénalités	4 143,63	3 384,36	4 000,00
Intérêts	638,46	648,76	3 400,00
Autres revenus	1 919,43	2 675,99	2 400,00
Transferts			
	466 641,78	437 777,19	495 620,00
<u>Charges</u>			
Administration générale	145 151,23	126 065,50	172 947,00
Sécurité publique	83 736,62	77 692,00	91 045,00
Transport	100 590,72	160 998,09	134 164,00
Hygiène du milieu	16 004,67	15 860,99	35 631,00
Santé et bien-être	486,78	15 000,00	1 050,00
Aménagement, urbanisme et développement	14 211,66	16 657,43	19 835,00
Loisirs et culture	39 732,63	38 872,39	40 288,00
Frais de financement	368,09	468,86	660,00
	400 282,40	451 615,26	495 620,00
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>			
Affectations	-	15 000,00	-
Immobilisations	-	-	-
Total des conciliations à des fins fiscales	-	15 000,00	-
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	66 359,38	1 161,93	-

214-2018 VARIA

1. Une lettre de félicitations pour Josianne Chayer.
2. Demande de soumission pour le ménage du bureau.

215-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Jean Bélanger il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 21 h 35.

Je, *Mario Racette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Racette,
Maire

Francine Vendette,
Directrice générale par intérim

215-1-2018 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, *Francine Vendette*, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 212-2018, lesquelles s'élèvent à 28 318,24 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Francine Vendette,
Directrice générale par intérim